



EXTRAIT N°20/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :	Le 22 mars 2022	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1 ^{er} adjoint ;
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR. Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
		ABSENTS NON EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu la balance de l'exercice 2021 visée par le percepteur
- Considérant que l'excédent constaté s'établit ainsi qu'il suit :

1 -	Résultat fonctionnement de l'exercice de 2021	3 937 875,74
2 -	Résultat reporté de l'exercice 2020	226 048,00
3 -	Résultat cumulé	4 163 923,74
4 -	Résultat d'investissement de l'exercice de 2021	1 795 813,96
5 -	Résultat d'investissement reporté 2020	473 924,37
6 -	Excédent de financement cumulé 2021	2 269 738,33
7 -	Dépenses engagées non mandatées	1 103 363,65
8 -	Recettes restant à réaliser	2 010 599,57
9 -	Excédent de financement cumulé 2021 global (avec reports)	3 176 974,25

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

D'AFFECTER à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 4 000 000€ (recette d'investissement)

DE REPORTER aux articles :

- 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la section fonctionnement la somme de 163 923,74€ (recette de fonctionnement)
- 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 2 269 738,33€ (recette d'investissement)

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le
Publié le

